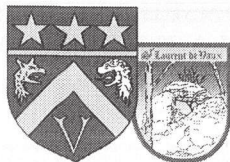


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2021 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2021 06 21 n° 10 : SCOLAIRE –
Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire
des écoles publiques.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/06/2021
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 15/06/2021
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/06/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU		
Absents ou excusés :		
Mme Fatima HIMEUR		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs sont votés par année civile au conseil municipal de novembre. Les tarifs concernant les services périscolaires interviennent à compter de la rentrée suivante.

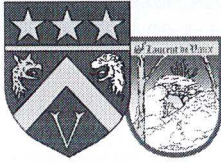
Il est proposé au conseil municipal la tarification suivante :

Restauration scolaire

	Libellé	Tarifs
Restaurant scolaire	Enfant	3,90 €
	Personnel scolaire	5,00 €
	Dernière minute	5,50 €
	en cas de non-respect du délai prévenance de 14 jours	
	Forfait pour un repas non pris	2,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission scolaire,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juin 2021 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2021 06 21 n° 10 : SCOLAIRE –
Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire
des écoles publiques.

APPROUVE les tarifs pour la garderie et les repas pris au restaurant scolaire applicables à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

DIT QUE les recettes seront inscrites au budget 2021.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24/06/2021
et de la publication en mairie le 24/06/2021

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2021 06 21 n° 10- SCOLAIRE- Fixation des tarifs des repas du restaurant scolaire des écoles publiques

Date de décision: 21/06/2021

Date de réception de l'accusé 24/06/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 2021062110_10

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20210621-2021062110_10-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Tarifs des services publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 10.pdf (99_DE-069-200047785-20210621-2021062110_10-DE-1-1_1.pdf)